



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS & DECISIONS

PARIS, LES 15, 16 ET 17 OCTOBRE 2024

### CONVOCATIONS

A la suite de la 6<sup>ème</sup> journée de PRO D2 et de la 6<sup>ème</sup> journée de TOP 14, plusieurs clubs sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements (LNR) en sa séance du 6 novembre 2024 au titre de divers manquements présumés à la réglementation prévue par les Règlements Généraux de la LNR en lien notamment avec le port d'équipements complémentaires, la présence d'obstacles de matériel dans l'en-but au cours des rencontres et la présence de joueurs dans des zones non autorisées au cours des rencontres :

- US Dax
- Stade Français Paris
- Union Bordeaux-Bègles
- ASM Clermont Auvergne

### **Pierre CAILLET (AS BÉZIERS HÉRAULT)**

*USON Nevers Rugby / AS Beziers Hérault (J6 PRO D2)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre susvisée, le représentant fédéral désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Pierre CAILLET, Entraîneur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre CAILLET et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 octobre 2024.

M. Pierre CAILLET n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.



## **Apisai NAQALEVU (USA PEPRIGNAN)**

*Union Bordeaux-Bègles / USA Perpignan (J6 TOP 14)*

### **Carton rouge**

Au cours de la rencontre susvisée, M. Apisai NAQALEVU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 45<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Apisai NAQALEVU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 octobre 2024.

M. Apisai NAQALEVU est suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Baptiste PESENTI (STADE FRANÇAIS PARIS)**

*LOU Rugby / Stade Français Paris (J6 TOP 14)*

### **Citation**

Au cours de la rencontre susvisée, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Baptiste PESENTI pour une action ayant eu lieu à la 76<sup>ème</sup> minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Baptiste PESENTI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 23 octobre 2024.

M. Baptiste PESENTI n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

## **LOU RUGBY**

*LOU Rugby / Stade Français Paris (J6 TOP 14)*

### **Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre susvisée, le représentant fédéral désigné lors de cette rencontre a signalé un incident impliquant le club du LOU Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



Le LOU Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 30 octobre 2024.



## DECISIONS DU 16 OCTOBRE 2024

A la suite d'un signalement réalisé par la Direction compétitions et stades (LNR) sur un manquement présumé à la réglementation en vigueur, le LOU Rugby a été convoqué devant la Commission de discipline et des règlements (LNR) et a été sanctionné d'une amende de 6 000 € assortis du sursis au motif d'un "Non-respect des dispositions relatives aux équipements lors d'un match".

### **VALENCE ROMANS DROME RUGBY**

Valence Romans Drôme Rugby / SU Agen Lot-et-Garonne (J5 PRO D2)

Rapport des officiels de match

Valence Romans Drôme Rugby a été reconnu responsable de "Désordres occasionnés par des joueurs, des dirigeants et/ou le public d'un club ou des clubs en présence" et plus particulièrement pour "Troubles causés dans l'enceinte sportive (introduction et/ou utilisation de tous engins ou articles pyrotechniques, de tout moyen d'amplification phonique, bagarre(s), jet(s) d'objet(s) sur ou en dehors du terrain, etc.)".

Valence Romans Drôme Rugby est sanctionné d'une amende de 5 000 €.

### **Pierre MIGNONI (RC TOULONNAIS)**

ASM Clermont Auvergne / RC Toulonnais (J5 TOP 14)

Rapport des officiels de match

M. Pierre MIGNONI a été reconnu responsable de "Action contre un officiel de match" et plus particulièrement de "Incorrection vis à vis d'un officiel de match".

C'est le degré supérieur de l'échelle de gravité qui a été retenu, soit une suspension de 9 semaines.

Après prise en compte des circonstances atténuantes (reconnaissance de culpabilité et conduite avant et pendant l'audience), la sanction a été réduite de 3 semaines.

Par conséquent, M. Pierre MIGNONI est suspendu 6 semaines.

Au 16 octobre 2024, et compte-tenu du calendrier des rencontres du RC Toulonnais, M. Pierre MIGNONI sera requalifié le 8 décembre 2024.

Dans le cadre de l'article 65 des Règlements Généraux de la LNR, le RC Toulonnais a été sanctionné d'un blâme.



---

## CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) - 01 55 07 87 51

